MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique DLP 15-8-82036623

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GENERALE

ABONNEMENT ANNUEL : 85 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

13 Septembre 1982 N° de série continue 240 Bulletin n° 24

ARBRES FRUITIERS

PRODUCTEURS DE PÊCHES RESTEZ VIGILANTS CONTRE LE
DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER

Il demeure l'affaire **DE TOUS**.

La bataille menée avec succès l'an dernier ne signifie pas la disparition de la maladie des zones concernées.

La lutte collective demeure la condition du succès : **CHACUN** doit s'armer d'un arsenal indispensable, de méthodes de mieux en mieux précisées par des expérimentations très récentes.

- **PROPHYLAXIE** : Arrachage et incinération des arbres morts ou dépérissants dès repérage.
- **LUTTE CHIMIQUE** : Bouillie bordelaise (R.S.R.) - Oxychlorures (CUPRAVIT)
  - Dose : 125 g de cuivre métal/hl (dose nécessaire et suffisante)
  - 1er traitement : correspond à la chute des feuilles **VISIBLES**.

    Dans les conditions générales, il se situe dans la dernière décade de Septembre. Il doit être modulé selon les conditions particulières (variétés, porte-greffes, etc...).

    Nombre de traitements : il s'agit de protéger la chute des feuilles.

    Les premiers traitements sont les plus importants, car ils permettent de casser le rythme des multiplications bactériennes sur feuilles.
  - Cadence : 10-12 jours maximum.

    Traiter si possible par beau temps, vers le milieu de la journée sur un feuillage sec. Vérifier que l'intérieur et le bas des arbres ont bien été touchés par la pulvérisation.
- **CHOIX DES VARIETES** : Ne plus planter les variétés classées très sensibles. Les tests de sensibilité variétale se poursuivent pour remise à jour année par année.
- **TAILLE** : Tailler le plus tard possible aux environs de la floraison. Commencer par les variétés les moins sensibles. Désinfecter les outils de taille par trempage dans l'alcool à brûler entre chaque arbre.

CHACUNE DE CES MESURES DOIT ÊTRE ADOPTÉE PAR TOUS.

P45

Les abonnés aux Avertissements Agricoles recevront d'autres informations dans de prochains Bulletins.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 477 AD

BACTERIOSE DU CERISIER

Cette maladie est présente dans notre région et il convient d'être vigilant car nous disposons uniquement de méthodes de lutte préventives.

Attention ! Ne pas confondre les symptômes de cette bactériose (chancres, dépérissements des arbres) avec ceux de l'Anthracnose (taches rouges-brunâtres sur les feuilles qui tombent prématurément).

A l'automne, il convient donc de réaliser des traitements cupriques pendant la chute des feuilles dès l'année de plantation.

3 applications sont conseillées à l'automne :

- 1er traitement fin septembre à raison de 200 g de cuivre/hl
- 2e traitement au tiers de la chute des feuilles à la même dose
- Ensuite renouveler la protection tous les 10-15 jours jusqu'à la fin de la chute des feuilles en augmentant progressivement la dose jusqu'à 400 g de cuivre/hl

Certaines mesures prophylactiques permettent d'éviter que la taille des arbres ne favorisent les contaminations :

- tailler les arbres en été ou en fin d'hiver
- protéger les grosses plaies avec un produit cicatrisant
- désinfecter les outils de taille

PSYLLE DU POIRIER

Dans la région lyonnaise les populations sont actuellement faibles. Le traitement de fin d'hiver à réaliser à la fin du mois de janvier prochain suffira pour contrôler ce parasite.

Si de fortes populations larvaires sont néanmoins observées ces jours dans certaines parcelles un traitement peut être nécessaire :

Dans les vergers déjà récoltés, il est conseillé d'utiliser l'Amitraze à 60 g m.a./hl (MAITAC, TUDY) qui présente une bonne efficacité et qui ne favorise pas la multiplication des acariens. Son délai d'emploi avant récolte est de 1 mois.

En conséquence :

Dans les vergers non récoltés, utilisez un pyréthrinoïde :

Deltaméthrine à 1,75 g m.a./hl (DECIS) : délai d'emploi avant récolte : 0 jour (teneur maximale en résidu : 0,1 ppm)
Fenvalérate à 10 g m.a./hl (SUMICIDIN 10) : délai d'emploi avant récolte : 0 jour
Perméthrine à 8,75 g m.a./hl (PERTHRINE, AMBUSH) : interdit 15 jours avant la récolte.

TRAITEMENT DES FRUITS A PEPINS APRES RECOLTE

Pour lutter contre les maladies de conservation qui se développent lors du stockage en frigo, on peut employer 2 méthodes :

- traitements par pulvérisation avant récolte (voir notre Bulletin n° 22 du 13 Août)
- traitement des fruits par trempage après la récolte

Si c'est cette dernière technique qui a été retenue, les fruits doivent être trempés pendant 6 à 10 minutes dans une solution de Bénomyl à 50 g m.a./hl ou de Thiabendazole à 280 g m.a./hl.

CARPOCAPSE SUR POMMIERS ET POIRIERS

Les températures fraiches que nous connaissons depuis début septembre ont fait cesser le vol et les pontes. Toute protection est donc maintenant inutile.

ANTHONOME DU POIRIER

Dans les vergers habituellement soumis aux attaques d'Anthonome, un traitement insecticide spécifique devra être réalisé aux alentours du 15 Septembre.

Utiliser le Lindane à 20 g de m.a./hl (attention, délai d'emploi avant récolte : 15 jours)